



LA TÉLÉSANTÉ

Définition

La **télesanté** s'appelle aussi **e-santé** ou **santé numérique**.

La télésanté,

c'est quand vous utilisez l'ordinateur, internet ou le téléphone pour vous occuper de votre santé.

La télésanté est un rendez-vous médical ou un soin de santé réalisé avec un ordinateur ou un smartphone.



La télésanté permet la consultation, la prise en charge ou le suivi des patients.

Elle permet aussi aux professionnels de travailler ensemble.

La télésanté peut améliorer l'organisation et le parcours de santé des patients.

La télésanté ne remplace pas la consultation ou le suivi chez le médecin.



La télésanté est composée de la **télé médecine** et du **télésoin**.

C'est quoi la télé médecine ?

La télé médecine permet d'être soigné par un professionnel médical : médecin, sage-femme ou chirurgien-dentiste.

La télé médecine regroupe :

- la téléconsultation,
- la téléexpertise,
- la télésurveillance médicale,
- la téléassistance médicale,
- l'appel au Centre 15 – SAMU.



La télémédecine fait partie de la télésanté.

La télémédecine utilise l'ordinateur et internet pour faire certains soins médicaux à distance.

Vous pouvez voir un docteur sans être dans son cabinet médical.

La télémédecine complète d'autres soins médicaux.

Elle fait partie du parcours de soin du patient.

La télémédecine doit être une médecine efficace et sans danger, comme chez le docteur ou à l'hôpital.



La télémédecine c'est de la **téléconsultation** ou de la consultation à distance.

C'est aussi de la **téléexpertise** quand un professionnel de santé demande l'avis d'un autre professionnel de santé.

La téléexpertise peut être suivie d'une **téléassistance**.

La téléassistance, c'est quand un professionnel de santé aide à distance un autre professionnel de santé pour un soin.



La **télésurveillance** médicale permet à un professionnel de santé :

- de suivre à distance l'état de santé d'un patient,
- de modifier un traitement si besoin,
- de donner des conseils de soin,
- de prévenir un service de secours si l'état de santé du patient s'aggrave.



Pour en savoir plus :

<https://www.ameli.fr/assure/sante/telesante>

C'est quoi le télésoin ?

Le télésoin permet de faire des soins à distance.

Ces soins sont faits par un pharmacien ou un auxiliaire médical.

L'auxiliaire médical peut être par exemple :

- un audioprothésiste,
- un diététicien,
- un infirmier,
- un masseur-kinésithérapeute,
- un orthophoniste.



Objectif de la télésanté

La télésanté a pour but de faciliter et d'améliorer :

- la prévention,
- le diagnostic,
- le traitement,
- le suivi médical.



La télésanté aide à prendre soin de sa santé à distance.

Elle permet aussi d'avoir des conseils pour être en bonne santé.

La télésanté évolue tout le temps.

Il existe plusieurs applications pour smartphones et montres connectées.



La télésanté peut être très utile

pour les personnes qui vivent loin des professionnels de santé.

Textes

L'article 78 de la loi HPST.

Le décret du 19 octobre 2010.

L'article 36 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014.

L'article 54 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

L'article 53 sur l'organisation et à la transformation du système de santé.

Le décret du 3 juin 2021 sur la télésanté.

L'article 36 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

L'avenant 6 à la convention médicale.



Pour aller plus loin :



<https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telesante-pour-l-acces-de-tous-a-des-soins-a-distance/article/les-documents-et-liens-utiles>